

Département
du LOIRET

ARRONDISSEMENT
d'ORLÉANS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT QUATRE MARS.

A 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 mars 2023, s'est réuni Salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Madame HAUTIN, Maire.

N° DFI2303_276_2

OBJET

Budget annexe foyer
Georges Brassens :
vote du budget primitif
2023

DIRECTION DES
FINANCES

Etaient présents : Mme HAUTIN, Maire, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAUT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, Adjoint, M. RENO, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUÉ-BIGOT, M. BOCHE, M. BADONI, M. SUZZARINI, M. DUFOUR, Mme MORIN, M. VESQUES, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, ayant donné pouvoir :
M. BOISSET (Mandataire M. RENO),
Mme BIKONDI (Mandataire Mme RALUY-SAVOY),
Mme GELOT (Mandataire Mme SICAUT),
Mme BOUCHER (Mandataire M. BOCHE),
Mme PREVOT (Mandataire Mme HAUTIN),
M. BOUCHAJRA (Mandataire M. GALLOIS),
Mme ZAGHOUBANI (Mandataire M. BADONI),
Mme EL OUAROUDI (Mandataire Mme CHAIR),
Mme HAMON (Mandataire Mme DUBOIS),
M. SIMION (Mandataire M. DUFOUR).

Etait absent excusé : M. BERTHELEMY.

Secrétaire(s) de séance : Romain SUZZARINI

-:-

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,
Vu les articles L.2312-1 à L. 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales afférents à l'adoption du budget,
Vu la délibération du Conseil Municipal N°DFI2302_226 du 3 février 2023 relative au débat d'orientations budgétaires 2023,
Vu la délibération d'affectation provisoire du résultat 2022 votée le 24 mars 2023,
Vu l'avis de la Commission de Finances du 08 mars 2023,
Vu l'avis du Bureau Municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote du budget annexe du foyer Georges Brassens, comme suit :

Le Maire, soussignée, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations ont été publiées conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

Les chapitres 002, 017, 018, 019 sont adoptés par 32 voix pour.

Ont voté pour : Mme HAUTIN, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAUT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. RENO, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUEBIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, M. DUFOUR, Mme MORIN, M. VESQUES, Mme HAMON, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, M. SIMION.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Les chapitres 011, 012, 16 sont adoptés par 32 voix pour.

Ont voté pour : Mme HAUTIN, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAUT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. RENO, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUEBIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, M. DUFOUR, Mme MORIN, M. VESQUES, Mme HAMON, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, M. SIMION.

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

Les chapitres 001, 10, 16, 28 sont adoptés par 32 voix pour.

Ont voté pour : Mme HAUTIN, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAUT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. RENO, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUEBIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, M. DUFOUR, Mme MORIN, M. VESQUES, Mme HAMON, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, M. SIMION.

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

Les chapitres 13, 16, 21 et 23 sont adoptés par 32 voix pour.

Ont voté pour : Mme HAUTIN, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. GALLOIS, M. SANTIAGO, Mme SICAUT, M. VANNEAU, Mme CHAIR, M. BOISSET, M. RENO, M. MAMET, M. DOLBEAULT, Mme RALUY-SAVOY, Mme DE CARVALHO, Mme LALOUEBIGOT, Mme GELOT, Mme BIKONDI, M. BOCHE, Mme EL OUAROUDI, Mme ZAGHOUANI, M. BOUCHAJRA, Mme PREVOT, M. BADONI, M. SUZZARINI, Mme BOUCHER, M. DUFOUR, Mme MORIN, M. VESQUES, Mme HAMON, M. VANTHOURENHOUT, Mme SEBENE, M. SIMION.

-:-

-:-

Je soussignée, Maire de SARAN, certifie que, conformément à l'article 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération a été transmise au Représentant de l'Etat le **14 AVR. 2023** et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.

SARAN, le **14 AVR. 2023**

Romain SUZZARINI
Le(s) secrétaire(s) de séance
Signé manuscritement



Maryvonne HAUTIN
Maire de Saran
Signé manuscritement



PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023

FOYER GEORGES BRASSENS

CHAP.	LIBELLES	Pour mémoire Budget Primitif précédent	Restes à réaliser N-1	Proposition du Maire	Vote du Conseil Municipal	Total
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			35 855,28	35 855,28	35 855,28
017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	570 220,00	0,00	611 260,00	611 260,00	611 260,00
018	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	461 202,00	0,00	865 423,15	865 423,15	865 423,15
019	PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISS.	3 023,00	0,00	3 023,00	3 023,00	3 023,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 034 445,00	0,00	1 515 561,43	1 515 561,43	1 515 561,43

011	DEPENSES D'EXPLOITATION COURANTE	329 145,00	0,00	722 119,00	722 119,00	722 119,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	321 575,00	0,00	392 090,00	392 090,00	392 090,00
016	DEPENSES DE STRUCTURE	383 725,00	0,00	401 352,43	401 352,43	401 352,43
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 034 445,00	0,00	1 515 561,43	1 515 561,43	1 515 561,43

CHAP.	LIBELLES	Pour mémoire Budget Primitif précédent	Restes à réaliser N-1	Proposition du Maire	Vote du Conseil Municipal	Total
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE			0,00	0,00	0,00
10	APPORTS DOTATION	40 000,00	0,00	67 787,59	67 787,59	67 787,59
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES	150 593,00	0,00	72 159,00	72 159,00	72 159,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOB.FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS	234 560,00	0,00	245 192,00	245 192,00	245 192,00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	425 153,00	0,00	385 138,59	385 138,59	385 138,59

001	RESULTAT ANTERIEUR			37 781,77	37 781,77	37 781,77
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	3 023,00	0,00	3 023,00	3 023,00	3 023,00
16	EMPRUNTS ET DETTES	203 730,00	0,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 900,00	0,00	4 460,00	4 460,00	4 460,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	182 500,00	5 055,82	129 868,00	129 868,00	134 923,82
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	425 153,00	5 055,82	380 132,77	380 132,77	385 188,59

